

222C1991
FR0010451203-FS0638

3 août 2022

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

REXEL
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 août 2022, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 juillet 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société REXEL², puis, en baisse, le 1^{er} août 2022, les mêmes seuils de cette société et détenir 15 008 168 actions REXEL³ représentant autant de droits de vote, soit 4,89% du capital et des droits de vote de cette société⁴.

Ces franchissements de seuils résultent d'une augmentation puis d'une diminution du nombre d'actions REXEL détenues à titre de collatéral.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Détenant alors 15 763 605 dont 1 000 123 actions REXEL détenues à titre de collatéral, soit 5,14% du capital et des droits de vote de cette société.

³ Dont 244 686 actions REXEL détenues à titre de collatéral.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 306 893 023 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.